

12

DEMANDE DE CERTIFICAT D'UTILITE

A3

22 Date de dépôt : 02.09.93.

30 Priorité :

43 Date de la mise à disposition du public de la demande : 10.03.95 Bulletin 95/10.

56 Les certificats d'utilité ne sont pas soumis à la procédure de rapport de recherche.

60 Références à d'autres documents nationaux apparentés : Certificat d'utilité résultant de la transformation de la demande de brevet déposée le 2.9.93 (Article 20 de la loi du 2.1.68 modifiée et articles 42 du décret du 19.9.79 modifié)

71 Demandeur(s) : *ETABLISSEMENTS BRICAUD-PIRON société anonyme — FR.*

72 Inventeur(s) : Chabert Jean-Pierre.

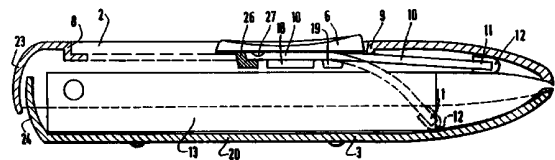
73 Titulaire(s) :

74 Mandataire : Cabinet Laurent & Charras.

54 Distributeur de cartes, et notamment de cartes de visite.

57 Ce distributeur de cartes comprend un boîtier constitué d'un réceptacle (3) destiné à recevoir lesdites cartes sous forme d'une pile (13), et un couvercle (2) fixé réversiblement sur le réceptacle (3), définissant avec celui-ci au niveau de l'une de ses extrémités une fente (5) susceptible de permettre la sortie d'une carte hors dudit boîtier.

Le couvercle (2) est muni d'un ergot (6) auquel est solidairement un organe à effet mémoire élastique (10), dont l'extrémité (11) est pourvue d'un embout (12) à fort coefficient de frottement, et dont l'action est dirigée vers le bas et notamment vers la pile (13) au contact de celle-ci, ledit ergot (6) étant susceptible d'être mû sous l'action de l'utilisateur selon la direction perpendiculaire à la fente, afin d'induire la sortie des cartes de manière unitaire.



DISTRIBUTEUR DE CARTES, ET NOTAMMENT DE CARTES DE VISITE

L'invention concerne un distributeur de cartes, notamment rigides, et plus particulièrement de cartes de visite, voire de cartes à jouer.

5

L'usage des cartes de visite, notamment professionnelles, sans cesse croissant, a révélé la difficulté de les stocker sans les altérer, et sans pour autant engendrer un encombrement trop important.

10

Le portefeuille est généralement inadapté, car la quantité stockable est réduite, et les cartes sont souvent écornées dans celui-ci, de sorte qu'on a proposé des systèmes de boîtier, en vue d'assurer à la fois leur stockage et leur protection.

15

Un tel boîtier a par exemple été décrit dans le document FR-B-2 629 061. Ce boîtier est constitué d'un corps creux destiné à recevoir une pile de cartes, sur lequel vient s'adapter un couvercle, susceptible de coulisser par rapport audit corps creux. Ledit corps creux est muni d'une lame ressort, destinée à pousser la pile de cartes contre le couvercle, ce dernier étant muni à l'une de ses extrémités d'une butée, destinée à entraîner par coulisement sur le boîtier la carte de visite située sur la face supérieure de la pile, et à induire la sortie de ladite carte par une fente ménagée entre le couvercle et le boîtier.

20

25

Si certes, ce boîtier constitue une amélioration du stockage des cartes de visite, et de leur distribution, en revanche, les solutions retenues pour d'une part, assurer la sortie proprement dite des cartes, et d'autre part, permettre à la pile de cartes d'être en permanence au contact du couvercle, ne sont pas satisfaisantes.

30

En effet, compte-tenu du mode d'action de la lame ressort, et de son affaiblissement dans le temps, l'extrémité de la carte destinée à venir en appui contre la butée du couvercle, s'infléchit à la longue, de sorte que la butée ne prend plus en charge ladite carte et que le coulissement du couvercle sur le boîtier n'induit plus alors la sortie de la carte.

Parallèlement, et pour la même raison au niveau de l'autre extrémité, compte-tenu de l'affaiblissement de la lame ressort dans le temps, l'extrémité avant de la carte, lorsque celle-ci est effectivement prise en charge par la butée, peut venir en appui contre la paroi verticale définissant la fente, en dessous de cette dernière, et partant interdire sa sortie.

L'objet de l'invention est de proposer un distributeur de cartes, de conception simple, permettant la délivrance desdites cartes de manière unitaire, et le rechargement du distributeur de manière aisée.

Ce distributeur de cartes et notamment de cartes de visite, comprend un boîtier constitué d'un réceptacle destiné à recevoir lesdites cartes sous forme d'une pile, et un couvercle fixé réversiblement sur le réceptacle, définissant avec celui-ci au niveau de l'une de ses extrémités une fente susceptible de permettre la sortie d'une carte hors dudit boîtier.

Ce distributeur se caractérise en ce que le couvercle est muni d'un ergot auquel est solidarisé un organe à effet mémoire élastique, dont l'extrémité est pourvue d'un embout à fort coefficient de frottement, et dont l'action est dirigée vers le bas, et notamment vers la pile et au contact de celle-ci, ledit ergot étant susceptible d'être mû sous l'action de l'utilisateur selon la direction perpendiculaire à la fente, afin d'induire la sortie des cartes de manière unitaire.

En d'autres termes, l'invention consiste non pas à induire la montée de la pile de cartes en direction du couvercle, afin de provoquer la sortie desdites cartes, mais à prévoir un couvercle fixe, muni d'un organe mobile en translation, auquel est associée une lame à effet mémoire dirigée vers le bas, de sorte à induire sous l'action de l'utilisateur, non pas le déplacement du couvercle mais le déplacement dudit organe réduisant ainsi l'encombrement, notamment lors de l'utilisation de ce distributeur.

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, la face interne du réceptacle est incurvée au voisinage de la fente, et ce afin de favoriser la sortie des cartes lorsque la pile tend à diminuer.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'organe de sortie des cartes est constituée par une lame à effet mémoire, par exemple en polyacétal, ou une lame ressort métallique. L'embout qu'elle comporte à l'extrémité est réalisé en élastomère ou tout matériau analogue, susceptible de présenter des propriétés de frottement ou d'adhérence équivalentes.

Avantageusement, le couvercle est articulé sur les faces latérales du réceptacle au niveau de l'extrémité opposée à la fente, et vient se clipser toujours au niveau des faces latérales au voisinage de ladite fente au moyen d'organes de clipsage latéraux.

La manière dont l'invention peut être réalisée et les avantages qui en découlent ressortiront mieux de l'exemple de réalisation qui suit donné à titre indicatif et non limitatif à l'appui des figures annexées.

La figure 1 est une représentation schématique en perspective du distributeur conforme à l'invention.

La figure 2 est une représentation schématique d'une section longitudinale du distributeur de l'invention.

La figure 3 est une représentation schématique selon une section transversale dudit distributeur.

5

On a représenté très schématiquement le distributeur (1) conforme à l'invention sur la figure 1. Ce distributeur est de dimensions réduites, de sorte qu'il peut très facilement tenir dans une poche à l'instar d'un étui à cigarettes. Typiquement, sa longueur est de 10 cm, sa largeur au maximum égale à 6 cm, pour une épaisseur totale de 16 mm. Parallèlement, il est avantageusement réalisé en matière plastique, notamment par injection, de sorte que sa masse est des plus réduite.

10

Selon l'invention, le boîtier constitutif du distributeur comprend un réceptacle (3), destiné à recevoir une pile (13) de cartes de visite, ledit réceptacle (3) étant défini d'une part, par un fond (20), avantageusement pourvu sur sa face interne d'ergots (21) destinés à faciliter le glissement des dernières cartes, et d'autre part, par des faces latérales (22).

15

Avantageusement et ainsi qu'on peut l'observer sur la figure 2, l'extrémité antérieure du fond (20) se recourbe vers le haut et ce afin, comme il sera montré ultérieurement, de favoriser le glissement de la carte en direction de la zone de sortie (5). Parallèlement l'extrémité postérieure (24) dudit fond est relevée en forme d'arc de cercle, afin de permettre, ainsi qu'il sera montré ultérieurement, l'articulation du couvercle (2) sur le réceptacle (3).

20

25

Le boîtier est également défini par un couvercle (2), de forme sensiblement complémentaire au réceptacle (3), et articulé au niveau des faces latérales (22) de ce dernier par des points d'articulation latéraux (4) représentés sur la figure 1 et 2.

30

Le couvercle (2) comprend également des faces latérales (15) venant s'emboîter de part et d'autre du réceptacle (3).

5 Ainsi qu'on peut l'observer sur la figure 2, l'extrémité postérieure (23) du couvercle (2) est de forme incurvée de telle sorte à faciliter son basculement autour du point d'articulation (4) par rapport à la forme également incurvée de l'extrémité postérieure (24) du réceptacle (3).

10 Enfin, et tel qu'on peut l'observer sur la figure 3, ledit couvercle (2) est susceptible de venir se clipser de manière réversible sur le réceptacle (3), muni à cet effet d'une saillie externe (14), ménagée au niveau de chacune des faces latérales (22), lesdites extrémités des faces latérales (15) du couvercle (2) étant munies à cet effet également d'une saillie (16) venant coopérer avec la saillie (14) pour former clipsage.

15

De la sorte, le remplissage du réceptacle requiert simplement le déclipsage du couvercle (2) hors de la saillie (14), et son basculement par rapport à l'axe d'articulation (4), libérant ainsi l'accès audit réceptacle (3).

20

Parallèlement, lorsque le couvercle (2) est clipsé sur le réceptacle (3), il définit avec celui-ci à l'extrémité opposée à l'axe d'articulation (4), une fente (5), dont la largeur est légèrement supérieure à l'épaisseur d'une carte contenue dans la pile (13).

25

Selon une caractéristique fondamentale de l'invention, le couvercle (2) est muni d'un ergot-poussoir (6), dont la surface supérieure est avantageusement striée afin de faciliter son actionnement par l'utilisateur.

30

Cet ergot poussoir (6) se meut selon une translation rectiligne matérialisée par la flèche à deux sens A, selon une direction parallèle à la dimension principale du distributeur, c'est à dire perpendiculaire à l'orientation générale de la fente (5).

5

Pour ce faire, cet ergot (6) est guidé au niveau de glissières (7) issues du moulage, réalisé au sein même du couvercle (2), lesdites glissières (7) étant destinées à coopérer avec des saillies (19) de forme adaptée, solidaires de l'ergot (6), tel qu'on peut l'observer sur la figure 3.

10

Selon une caractéristique avantageuse de l'invention, et afin de ne pas induire la sortie intempestive de cartes de visite, l'ergot poussoir (6) est sensiblement intégré au sein de l'épaisseur du couvercle (2), de sorte qu'il fait à peine saillie hors de celui-ci, tel qu'on peut notamment l'observer sur les figures 1, 2 et 3.

15

A cet ergot (6) est solidarisée une lame ressort à effet mémoire (10), ayant une propension naturelle à se recourber vers le bas. Cette lame ressort (10) vient en butée contre une saillie (26), solidaire de l'ergot poussoir (6), et en outre fixée à celui-ci d'une part, au moyen d'un rivet (27) ou système de fixation équivalent, et d'autre part, au moyen de saillies (17,18) dirigées vers le bas.

20

On a représenté sur la figure 2 les deux positions extrêmes de l'extrémité (11) de ladite lame. En traits mixtes apparaît la lame (10) en position extrême inférieure, son extrémité (11) munie d'un embout (12) à fort coefficient de frottement, notamment en élastomère, venant sensiblement au contact du fond (20) du réceptacle (3). En d'autres termes, en l'absence de contraintes extérieures et en l'absence de cartes, la lame (10) vient en contact avec le fond (20) du réceptacle (3), compte tenu de l'effet mémoire qu'elle développe.

30

L'autre position extrême supérieure est représentée en traits pleins, la lame (10) adoptant alors une position quasi-rectiligne, et correspondant au cas où la pile de cartes (13) est complète.

5 Ainsi que déjà mentionné, l'extrémité libre (11) de la lame (10) reçoit un embout (12), avantageusement réalisé en élastomère, à fort coefficient de frottement, de telle sorte à empêcher le glissement dudit embout, c'est à dire de l'extrémité de la lame sur les cartes, et corollairement, lorsque l'ergot poussoir (6) est actionné en translation, à induire la poussée de la
10 carte en direction de la fente (5).

 On a représenté par (8) et (9) des butées réalisées au sein du couvercle (2), au niveau desquelles vient s'appuyer l'ergot poussoir (6), respectivement au début et à la fin de sa course. Typiquement, cette
15 course est d'environ 4 cm, de telle sorte à permettre la sortie de la carte hors de la fente (5) de manière suffisante pour permettre sa préhension aisée.

 On conçoit qu'en position normale, l'ergot (6) reste à sa position
20 extrême postérieure, tel que représenté sur la figure 1, son actionnement en direction amont, c'est à dire en direction de la fente (5) induisant, du fait de l'effet mémoire de la lame (10) dirigé vers le bas, une poussée de la carte en direction de la fente (5).

25 Lorsque la pile n'est pas complète, compte-tenu de l'incurvation de la zone amont du réceptacle (3), cette poussée induit la sortie de la carte en direction de cette fente (5) par glissement au niveau de cette zone incurvée, jusqu'à atteindre la fente (5).

30

Dans le cas extrême inverse, c'est à dire lorsque la pile de cartes (13) est quasiment pleine, on peut observer sur la figure 2 que la carte est également poussée en direction de la fente compte-tenu de la pression exercée par l'embout (12) sur l'extrémité de la carte.

5

On conçoit de fait une grande simplicité de réalisation, et le fonctionnement sans faille d'un tel distributeur, quelle que soit la quantité de cartes qu'il reçoit ou qui reste dans le réceptacle. Typiquement, on peut prévoir un stockage de 30 cartes, correspondant à une consommation quotidienne largement dimensionnée.

10

Ce distributeur présente donc de nombreux avantages par rapport aux produits existant à ce jour. Outre la grande simplicité d'utilisation abondamment abordée précédemment, on peut également citer la grande facilité de recharge en cartes, ainsi que sa fabrication, notamment par injection, qui ne requiert pas une main d'oeuvre qualifiée, de sorte que les coûts de réalisation en sont largement réduits.

15

20

25

30

REVENDEICATIONS

1/ Distributeur de cartes et notamment de cartes de visite, comprenant un boîtier constitué d'un réceptacle (3) destiné à recevoir
5 lesdites cartes sous forme d'une pile (13), et un couvercle (2) fixé réversiblement sur le réceptacle (3), définissant avec celui-ci au niveau de l'une de ses extrémités une fente (5) susceptible de permettre la sortie d'une carte hors dudit boîtier, *caractérisé* en ce que le couvercle (2) est muni d'un ergot (6) auquel est solidarisé un organe à effet mémoire
10 élastique (10), dont l'extrémité (11) est pourvue d'un embout (12) à fort coefficient de frottement, et dont l'action est dirigée vers le bas et notamment vers la pile (13) au contact de celle-ci, ledit ergot (6) étant susceptible d'être mû sous l'action de l'utilisateur selon la direction perpendiculaire à la fente, afin d'induire la sortie des cartes de manière
15 unitaire.

2/ Distributeur de cartes selon la revendication 1, *caractérisé* en ce que la face interne (20) du réceptacle (3) est incurvée au voisinage de la fente (5) afin de favoriser la sortie des cartes lorsque la pile (13) tend à
20 diminuer.

3/ Distributeur de cartes selon l'une des revendications 1 et 2, *caractérisé* en ce que l'organe à effet mémoire (10) est constituée par une lame à effet mémoire, réalisée en polyacétal ou constituée par une lame
25 ressort métallique.

4/ Distributeur de cartes selon l'une des revendications 1 à 3, *caractérisé* en ce que l'embout (12) mis en place à l'extrémité de l'organe (10) est réalisé en élastomère.
30

5/ Distributeur de cartes selon l'une des revendications 1 à 4, *caractérisé* en ce que le couvercle (2) est articulé (4) sur les faces latérales (22) du réceptacle (3) au niveau de l'extrémité opposée à la fente (5), et vient se clipser toujours au niveau des faces latérales (22) au voisinage de ladite fente au moyen d'organes de clipsage latéraux (14,16).

1/2

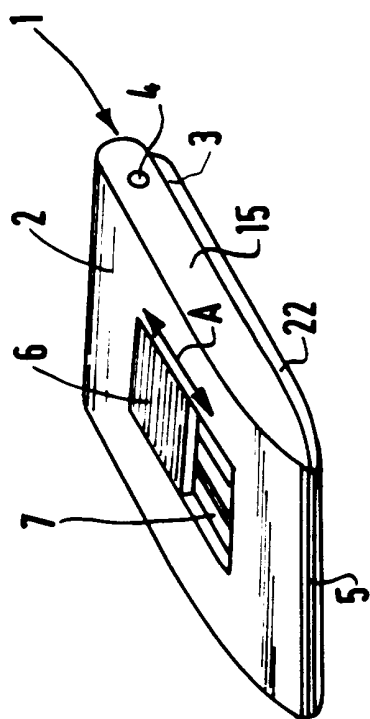


FIG. 1

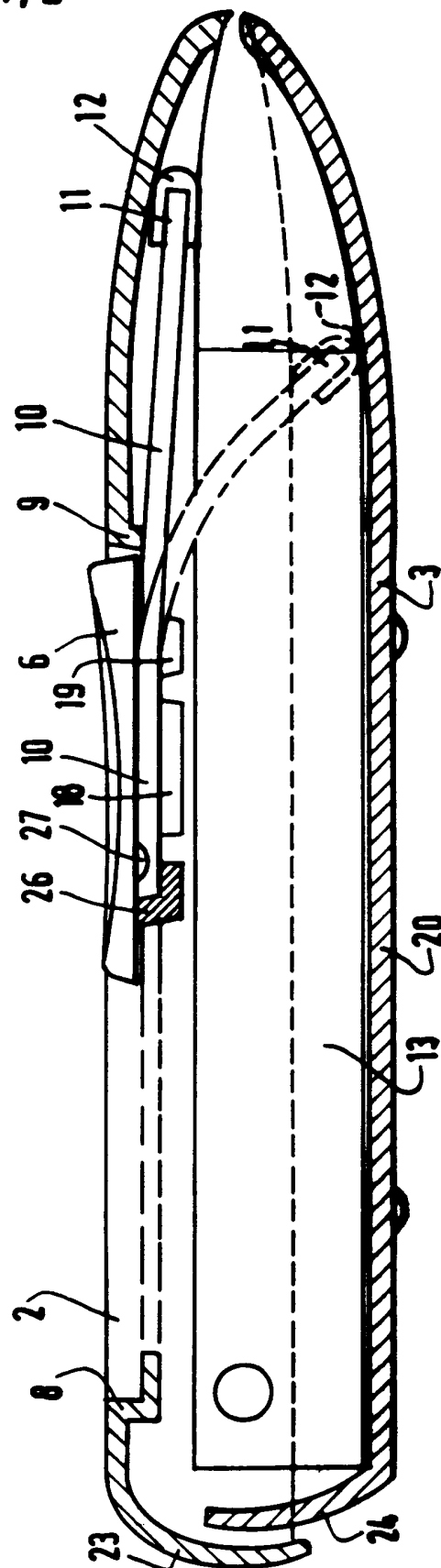


FIG. 2

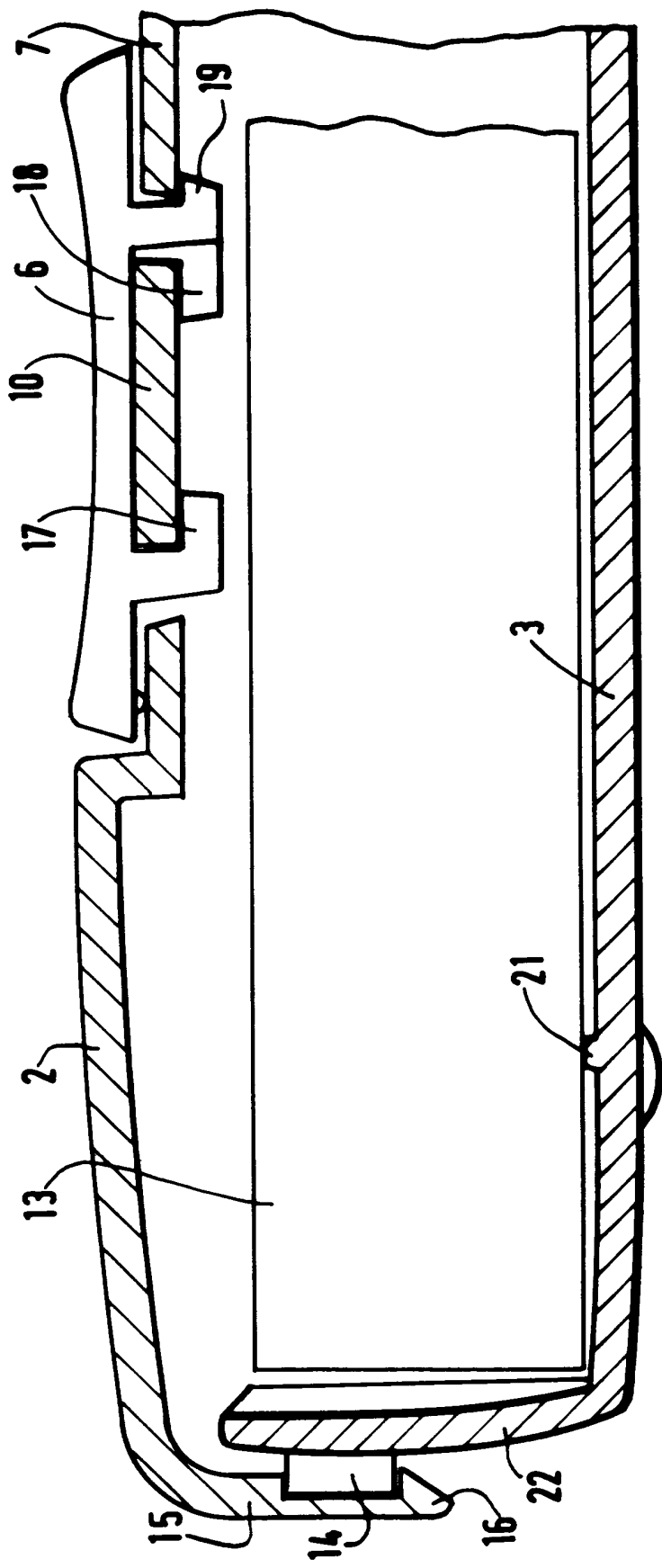


FIG.3